

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **18**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL

N°20230213-13

Rapporteur : Mme Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire M 57 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2023 ;

VU l'avis du Bureau des 30 janvier et 6 février 2023 ;

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget du budget général de la commune de Guillestre en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET GENERAL				
Fonctionnement				
	Dépenses		4 903 476.00	
	011 - Charges à caractère général		1 403 815.00	Réel
	012 - Charges de personnel et frais assimilés		2 493 950.00	Réel
	014 - Atténuations de produits		18 000.00	Réel
	023 - Virement à la section d'investissement		554 576.00	Ordre
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		86 887.00	Ordre
	65 - Autres charges de gestion courante		317 315.00	Réel
	66 - Charges financières		26 433.00	Réel
	67 - Charges exceptionnelles		2500.00	Réel
	Recettes		4 903 476.00	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		718 913.00	Réel
	013 - Atténuations de charges		15 600.00	Réel
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		36 308.00	Ordre
	70 - Produits des services		618 640.00	Réel
	73 - Impôts et taxes		1 840 076.00	Réel
	74 - Dotations, subventions et participations		1 274 054.00	Réel
	75 - Autres produits de gestion courante		399 885.00	Réel
Investissement				
	Dépenses		2 644 155.00	
	001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté		195 239.00	Réel
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		36 308.00	Ordre
	16 - Emprunts et dettes assimilées		178 770.00	Réel
	20 - Immobilisations incorporelles		449 000.00	Réel
	21 - Immobilisations corporelles		419 230.00	Réel
	23 - Immobilisations en cours		1 365 608.00	Réel
	Recettes		2 644 155.00	
	001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté		66 458.00	Réel
	021 - Virement de la section de fonctionnement		554 576.00	Ordre

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 887.00	Ordre
10 - Dotations, fonds divers et réserves	311 449.00	Réel
13 - Subventions d'investissement	1 374 785.00	Réel
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000.00	Réel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN